

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 mai 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 22 MAI 2025
Et publication ou notification le :
22 MAI 2025

Excusées : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

2025_05_10 – Jurés d'assises 2026

Monsieur le Maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Pour la commune de Notre Dame de Riez, il y a 2 jurés donc le tirage au sort doit porter sur 6 personnes.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

- 1 – VIOLLEAU Joseph
- 2 – MORNET Béatrice
- 3 – EGRON Mélanie
- 4 – GIRAUDET Myriam
- 5 – GABORIAU Estelle épouse ARCHAMBAUD
- 6 – CROCHET Cédric

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22 MAI 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN